

Fusion du CAPASH et du 2CASH, un pas de plus vers le corps unique !

Dans le cadre de la loi de refondation, qui consacre l'inclusion des élèves en situation de handicap, le ministère engage une réforme de la formation des enseignants spécialisés. Au nom de l'augmentation des élèves en situation de handicap dans les structures non spécialisées et d'une formation qui ne serait pas adaptée à certains troubles, «dont l'autisme et les troubles spécifiques du langage oral ou écrit», le ministère créerait une formation et une certification commune pour les enseignants du 1er et du 2nd degré !

La fusion du CAPASH et CASH, c'est la remise en question des corps spécifiques

Les textes réglementaires devraient entrer en vigueur à la rentrée 2017.

Le ministère l'écrit : « *Les travaux menés dans le cadre de la **Modernisation de l'Action Publique** ont conclu à la nécessité de repenser la formation préparant au CAPA-SH et au 2 CA-SH (...)* ». La MAP, c'est la politique de réduction des dépenses publiques. Qui peut croire qu'une réforme d'austérité bénéficiera aux élèves ?

Le ministère envisage la création d'une commission paritaire mixte 1er et 2ème degrés pour gérer les départs en CAPPEI et le mouvement de ces personnels, qui signerait la fin du paritarisme par corps spécifique et qui aboutirait à la création d'un corps unique contraire à l'existence de corps spécifiques garantissant les droits et garanties statutaires de chaque catégorie de personnel. Le terme «*d'emploi* » remplace la notion de poste statutaire. On ne peut que s'en alarmer.

C'est la logique qui préside à la fusion des corps des psychologues scolaires et des Conseillers d'orientation psychologues. Avec, à terme, des personnels amenés à "boucher les trous" en fonction des besoins urgents, dans le cadre d'une politique d'austérité qui foule aux pieds les statuts.

Au nom d'une fusion, une formation au rabais

La formation pour obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Inclusion (CAPPEI) serait construite autour de modules répartis en un tronc commun (1er et 2ème degrés) de 144 heures, 2 modules d'approfondissement de 104 heures, 1 module d'adaptation à l'emploi de 52 heures. Suite à leur certification, les enseignants seraient amenés à compléter leur formation répondant à leurs besoins dans le cadre des Modules de Formation d'Initiative Nationale (MIN) à raison de 100 sur 5 ans ! Le CAPASH équivalait à 400h de formation et 25 à 50 supplémentaires dans le cadre des MIN. Le 2CASH à 300 h. Une formation au rabais !

Pour FO, ce n'est pas la certification spécialisée actuelle qui pose problème, c'est la destruction méthodique de l'enseignement spécialisé et de toutes ses structures, organisée depuis la loi de 2005.

FO s'oppose à toute réforme qui irait dans le sens d'une fusion des corps.

- Rétablissement des CLIS, maintien des classes et de la structure SEGPA ainsi que de tous les postes de PE éducateurs d'internat en EREA.
- Maintien des stages CAPASH ainsi que de toutes ses options, départ en stage et dans toutes les options à hauteur des besoins
- Rétablissement de tous les postes RASED disparus depuis 2008
- Maintien de toutes les UE dans les établissements médico-sociaux
- Intégration des personnels AESH dans un corps de la fonction publique ainsi que d'un véritable droit à la formation conforme aux statuts de la fonction publique.